



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



16119015

Déposé / Reçu le

12-08-2016

Greffé

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0426.859.683

Dénomination

(en entier) : **DEFICOM GROUP**

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Siège : Route de Lennik 451 à 1070 Anderlecht

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission, nomination et renouvellement de mandats.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2016 :

"Le président propose de renouveler le mandat d'administrateur, pour un mandat de trois ans (AGO 2019) les personnes physiques et morales suivantes :

- Philippe Lhomme
- Cécile Lhomme (épouse Droz)
- FRANKLIN SA, représentée par Pieter (dit Pierre) D'Haeseleer
- SPARAXIS SA, représentée par Eric Bauche
- GROUPE DEFI SA, représentée par Philippe Lhomme

Ainsi, les administrateurs proposés sont nommés par l'assemblée à l'unanimité pour un mandat de trois ans (AGO 2019).

L'assemblée accepte la démission des administrateurs suivants :

- * DEFI sa, numéro d'entreprise : 0420.155.203
- * Vincent BRIBOSIA
- * Anne LHEUREUX (épouse BATAILLE)
- * Bernard MARCHANT
- * Fabio MAZZONI
- * Denis STOKKINK

Le président propose de nommer la sprl Bruno Vandenbosch & Co (numéro B00612), représentée par Monsieur Bruno Vandenbosch (numéro A01624), comme commissaire pour un mandat de trois ans (AGO 2019) avec des émoluments annuelles de 4500€ HTVA.

Ainsi, le commissaire proposé est nommé par l'assemblée à l'unanimité pour un mandat de trois ans (AGO 2019) avec des émoluments annuelles de 4500 (quatre mille cinq cents) euros HTVA.

L'assemblée générale du 11 juin 2013 avait adopté une résolution accordant des émoluments aux administrateurs présents aux conseils d'administration et aux différents comités émanant du conseil d'administration. A la demande du conseil le président propose que la présente assemblée adopte une nouvelle résolution rendant les mandats gratuits. Il met cette proposition au vote.

Ainsi, l'assemblée générale décide de rejeter cette proposition et en conséquence de maintenir la décision de l'Assemblée Générale du 11 juin 2013."

FRANKLIN SA

Administrateur

Représenté par M. Pieter (dit Pierre) D'Haeseleer.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/08/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature